



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgian**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Bikeline Bike Cleaner 1L Belgian

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Société:	TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

**Fournisseur**

Société:	TUNAP Benelux	
Rue:	Oeverstraat 23	
Lieu:	B-9160 Lokeren	
Téléphone:	0032 9 326 76 00	Téléfax: 0032 9 326 760 7
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.nl	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgique**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			1 - < 3 %
	252-104-2			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

< 5 % agents de surface non ioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgian**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 3 de 9

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgique**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 4 de 9

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther	50	308		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
102-71-6	Triéthanolamine	-	5		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)  
Urine (U)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures d'hygiène**

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
DIN EN 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2  
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.  
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgian**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	

		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur (à 20 °C):	9,5	DIN 19268

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	179 °C ISO 3679

**Inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,0575 g/cm³	DIN 51757
--------------------	--------------	-----------

Hydrosolubilité:	facilement soluble
------------------	--------------------

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.	DIN 53019-1
----------------------	--------------------------------	-------------

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	Aucune information disponible.	DIN EN ISO 3104
-------------------------------------	--------------------------------	-----------------

Durée d'écoulement: (à 20 °C)	Aucune information disponible.	DIN EN ISO 2431
----------------------------------	--------------------------------	-----------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgique**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 6 de 9

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger du gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol				
	par voie orale	DL50	5135 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	13000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	CL50	500 mg/l	Rat	
	par inhalation gaz	CL50	500 ppm	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgian**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 7 de 9

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 969 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1919 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070701 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070701 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.



**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgien**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 8 de 9

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.





**Bikeline Bike Cleaner 1L Belgien**

Date d'impression: 16.01.2018

Code du produit: 1101467

Page 9 de 9

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*